

Formation FG24 : Contentieux de la tarification sanitaire et sociale

🕒 1 jour

📅 Dernière modification le 23 septembre 2026

Présentation

Cette formation d'un jour vise à faire le point sur les avantages et inconvénients à former des recours contentieux, à étudier les alternatives possibles et en cas de recours contentieux à maîtriser les juges compétents, les règles à respecter, la procédure applicable...Le tout illustré par de nombreux exemples de décisions de justice sur les dépenses opposables ou rejetées (dépenses de personnel, frais de siège, dépenses de loyer, d'investissement...) et ce en procédure budgétaire annuelle ou en CPOM.

Objectifs de la formation

- ✓ Cerner les avantages et inconvénients à former un recours contentieux et les alternatives possibles.
- ✓ Maîtriser les points à vérifier en amont avant de prendre la décision.
- ✓ Identifier les juges et leurs compétences
- ✓ Cerner les règles à respecter lors de la saisine du juge
- ✓ Comprendre les enseignements de la jurisprudence du Conseil d'Etat et des nouveaux juges de la tarification sur les dépenses et recettes opposables ou rejetées

Public

- ✓ Administrateurs, Directeurs généraux d'association, Directeurs d'établissement ou service, responsables des affaires juridiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis

Aucun prérequis

Programme

Les avantages et inconvénients à la formation d'un recours contentieux et les alternatives possibles (recours gracieux et hiérarchiques)

Les points à vérifier avant de décider d'engager un recours contentieux (respect de la procédure budgétaire annuelle, termes du CPOM...)

Les juges de la tarification

- Présentation des 9 tribunaux de première instance et de la cour administrative d'appel chargés de juger les litiges tarifaires
- Présentation de leurs compétences matérielles (ce que l'on peut ou pas leur demander)

Les règles à respecter lors de la saisine du juge

- Délais de recours
- Personnes pouvant agir en justice
- Forme du recours

Les suites du mémoire introductif d'instance

Les dépenses de personnel : les enseignements de la jurisprudence du Conseil d'Etat et des nouveaux juges de la tarification (procédure budgétaire annuelle, CPOM volontaire, CPOM obligatoire)

Les frais de siège et les dépenses de loyer

Les PPI et dotations aux amortissements

La reprise des résultats

Autres enseignements jurisprudentiels

Les plus de la formation

- ✓ Méthode démonstrative, affirmative, interrogative, découverte
- ✓ Études de cas et retours d'expériences

Évaluation

- ✓ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✓ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Dates

En inter - Présentiel:

- ✓ 19 janvier 2027 à Paris
- ✓ 8 juin 2026 à Paris

En inter - Distanciel:

- ✓ Pas de session prévue prochainement

Tarifs

En inter - Présentiel

Tarifs 2027

Adhérents

370 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Non-adhérents

480 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

- ✓ Une analyse précise de votre demande
- ✓ Une proposition détaillée de formation
- ✓ Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.